



AVIS PUBLIC

Règlements 483-2021, 547-2021 et 222-68-2021

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 4 octobre 2021, adoptait les règlements suivants :

- ***Règlement 483-2021 relatif au déneigement***
- ***Règlement 547-2021 relatif à l'utilisation de l'eau potable***

Et, à une séance ordinaire tenue le 16 août 2021, adoptait le règlement suivant :

- ***Règlement 222-68-2021 amendant le Règlement de zonage 222-2008 afin d'agrandir la zone HS 401 à même la zone CP 403***

La MRC des Pays-d'en-Haut a émis le certificat de conformité pour ce règlement en date du 6 octobre 2021.

Les règlements sont actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 13 octobre 2021.

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA